

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD3131

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 11, avant le mot :

« partagées »,

insérer les mots :

« des mobilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.